

COMMUNE D'ARTIGNOSC-SUR-VERDON

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 12 DECEMBRE 2025

- Conseillers présents : Mesdames : Joëlle ROUVIER, Christine MESSAGER, Pascale SOLE ;
Messieurs : Serge CONSTANS, Jacques AVANIAN, Sylvain GARRON ;
- Conseiller absent : Monsieur Joachim DA CUNHA ;
- Absents représentés : Madame Céline BARRE donne pouvoir à Madame Pascale SOLE ;
Monsieur Bernard DE WACHTER donne pouvoir à Madame Joëlle ROUVIER ;
- Le quorum est atteint
- Secrétaire de séance : Madame Christine MESSAGER ;

Début de séance : 18 heures et 07 minutes

Fin de séance : 19 heures et 40 minutes

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 août 2025 à l'approbation des conseillers municipaux présents. Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SMEV et rapports sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement communal ;
- Fourniture d'eau potable par le Syndicat Mixte des Eaux du Verdon : Convention d'achat d'eau 2025 - 2034 ;
- Ordonnancement des taxes d'enlèvement des ordures ménagères aux locataires de la commune ;
- Admission en non-valeurs des créances irrécouvrables ;
- Participation pour la protection sociale complémentaire santé dans le cadre d'une procédure de labellisation ;

- Création d'un emploi non permanent pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité ;
- Redevance « consommation d'eau potable » et redevance pour « performance des réseaux d'eau potable » pour l'année 2026 ;
- Redevance pour « performance des systèmes d'assainissement collectif » pour l'année 2026 ;
- Approbation de la modification N° 1 de droit commun du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;
- Acquisition des parcelles : section F N°33, 34 et 711 M. CARDILLO ;
- Vente d'une partie de la parcelle communale cadastrée section B, parcelle N° 618 : accord de principe ;

Monsieur le Maire informe les membres présents que le département du Var propose à la commune d'ARTIGNOSC SUR VERDON, une mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif pour l'année 2026 sous la forme d'une convention. Les conseillers municipaux, à l'unanimité des membres présents, prennent la décision d'ajouter à cette séance du conseil municipal la question citée ci-dessus.

Liste des actes pris dans le cadre des articles L.2322-1, L2322-2, L.2122-22, L.2122-23 et L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales

- **MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE :**

Décision du Maire N°2025-11-065 : confiant les travaux de restauration de la Fontaine du Grand Jardin et de son environnement à la SAS LS Construction et à l'Atelier SANCELOT (M. David SANCELOT) ;

- **CONTRATS ET CONVENTIONS :**

Décision du Maire N°2025-09-052 : établissant une convention d'occupation précaire d'un local de stockage à ARTIGNOSC SUR VERDON, au profit de Mme Nadine LANDRY MOUTTET, pour une période allant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2025 ;

Décision du Maire N°2025-10-062 : approuvant le bail à louer pour le garage N°07 au profit de Madame Danielle DI NOIA à compter du 10 novembre 2025 et pour un loyer trimestriel de 300 euros ;

- **DEMANDE DE SUBVENTION :**

Décision du Maire N°2025-10-057 : approuvant le projet et le plan de financement pour la modernisation de la salle d'accueil périscolaire et du coin repas et sollicitant l'aide du département du Var pour l'attribution d'une subvention ;

Décision du Maire N°2025-10-058 : approuvant le projet et le plan de financement pour la réhabilitation du « PESQUIER » d'ARTIGNOSC SUR VERDON et sollicitant l'aide du département du Var pour l'attribution d'une subvention ;

Décision du Maire N°2025-10-059 : approuvant le projet et le plan de financement pour la réhabilitation de l'Eglise « Saint Pierre » à ARTIGNOSC SUR VERDON et sollicitant l'aide du département du Var pour l'attribution d'une subvention ;

Décision du Maire N°2025-10-060 : approuvant le projet et le plan de financement pour la création d'une citerne d'eau (défense incendie) et sollicitant l'aide du département du Var pour l'attribution d'une subvention ;

Décision du Maire N°2025-11-064 : approuvant le projet et le plan de financement pour la restauration des deux fresques de l'Eglise paroissiale d'ARTIGNOSC SUR VERDON et sollicitant l'aide de la Région pour l'attribution d'une subvention ;

- **DROIT DE PREEMPTION** :

Décision du Maire N°2025-10-053 : portant décision de ne pas préempter les biens cadastrés : parcelle N° 186 - section B et parcelle N°24 - section C ;

Décision du Maire N°2025-10-061 : portant décision de ne pas préempter les biens cadastrés : parcelles N° 515, 516, 527, 810 et 857 - section F ;

- **INDEMNITES DE SINISTRE** :

Décision du Maire N°2025-10-054 : acceptant la proposition d'indemnisation de la société d'assurance GROUPAMA MEDITERRANEE pour un montant total de 1 103,47 €, concernant le sinistre pour le mur du local poubelle au lotissement des Adrets ;

Décision du Maire N°2025-10-055 : acceptant la proposition d'indemnisation de la société d'assurance GROUPAMA MEDITERRANEE pour un montant total de 3 172,78 €, concernant le sinistre pour le mur du local poubelle de la rue Pou Nou ;

Décision du Maire N°2025-10-056 : acceptant la proposition d'indemnisation de la société d'assurance GROUPAMA MEDITERRANEE pour un montant total de 2 250,68 €, concernant le sinistre pour les lampadaires du Château ;

- **FONGIBILITE DES CREDITS** :

Décision du Maire N°2025-11-063 : autorisant les transferts de crédits, en section d'investissement afin de corriger un article ;

2025-12-069 - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne Madame Christine MESSAGER, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ;

2025-12-070 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOÛT 2025

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 août 2025 ;

2025-12-071 - RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC (RPQS) DE L'EAU POTABLE DU S.M.E.V. ET RPQS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte du RPQS présenté par le S.M.E.V. ainsi que du RPQS au titre de l'année 2024 pour la commune d'ARTIGNOSC SUR VERDON ;

2025-12-072 - FOURNITURE D'EAU POTABLE PAR LE SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU VERDON (SMEV) : CONVENTION D'ACHAT D'EAU 2025-2034

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les dispositions de la nouvelle convention d'achat d'eau 2025-2034, entre le SMEV, le délégataire SUEZ EAU France et la commune d'ARTIGNOSC SUR VERDON et autorise Monsieur le Maire à la signer ;

2025-12-073 - ORDONNANCEMENT DES TAXES D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) AUX LOCATAIRES DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la liste des TEOM 2025 présentée par Monsieur le Maire et l'autorise à encaisser ces taxes sur le budget de la commune au titre de l'année 2025 ;

2025-12-074 - ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte l'admission en non-valeur, telle que présentée par Monsieur le Maire, pour un montant de 14 303,06 € ;

2025-12-075 - PARTICIPATION POUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE SANTE DANS LE CADRE D'UNE PROCEDURE LABELLISEE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire et fixe la participation communale à 30 € mensuel par agent ;

2025-12-076 - CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A DES BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide la création, à compter du 1^{er} janvier 2026, d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique territorial, à temps complet ;

2025-12-077 - REDEVANCE « CONSOMMATION D'EAU POTABLE » ET REDEVANCE POUR « PERFORMANCE DES RESEAUX D'EAU POTABLE » POUR L'ANNEE 2026

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, fixe le montant :

- De la redevance « consommation d'eau potable » au tarif déterminé par l'agence de l'eau, soit à 0.39 € HT par m³ d'eau facturé
- De la redevance pour « performance des réseaux d'eau potable » à 0.03 € HT par m³ d'eau facturé

Ces redevances seront répercutées sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, applicable à compter du 1^{er} janvier 2026

2025-12-078 - REDEVANCE POUR « PERFORMANCE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF » POUR L'ANNEE 2026

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, fixe le montant de la redevance pour « performance des systèmes d'assainissement collectif » à 0.05 € HT par m³ d'eau facturé

Cette redevance sera répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du 1^{er} janvier 2026

2025-12-079 - APPROBATION DE LA MODIFICATION N°01 DE DROIT COMMUN DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de ne pas soumettre à évaluation environnementale la procédure de modification de droit commun N°1 du PLU suite à l'avis conforme n°003154/KK AC PLU du 09 juillet 2025 de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) concluant à l'absence de nécessité de réalisation d'une évaluation environnementale de la procédure et d'approuver le dossier de modification N°1 de droit commun du Plan Local d'Urbanisme d'ARTIGNOSC SUR VERDON

2025-12-080 - ACQUISITION DES PARCELLES : SECTION F N° 33,34 ET 711

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire :

- à authentifier les actes, ceux-ci étant constitutifs de droits réels ;
- à acquérir, au prix de 4 000 € (quatre mille euros) les parcelles section F N°711, 33 et 34 ;

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Jacques AVANIAN, premier adjoint au Maire, à signer l'acte correspondant et dit que les frais inhérents à la régularisation de ces acquisitions seront pris en charge par la commune d'ARTIGNOSC SUR VERDON.

**2025-12-081 - VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE :
SECTION B N° 618 - ACCORD DE PRINCIPE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, est favorable sur le principe de la cession de gré à gré d'une emprise de 116 m² à prendre sur la parcelle section B N°618, telle qu'indiquée dans le document d'arpentage dressé par le cabinet GEOTOP, au prix estimé de 119 € le m², approuve la cession de ce bien sous la forme d'un acte notarié, et confie à Maître Rémi VIBRAC, notaire associé de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée « GROUPE NOTAIRES CONSEILS » de RIEZ (04500), la rédaction de l'acte authentique de cession correspondant ;

**2025-12-082 - MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DU DEPARTEMENT DU VAR
DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'ANNEE 2026**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les dispositions de cette nouvelle convention N°CO 2025-2032 relative à la mission d'assistance technique aux collectivités dans le domaine de l'assainissement collectif pour l'année 2026 et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document relatif à cette affaire

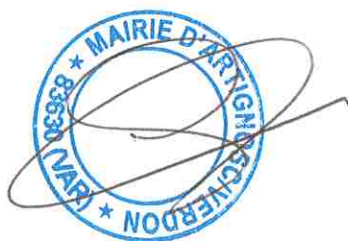
COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

N'ayant pas de communications ou d'informations diverses à transmettre, Monsieur le Maire clôture la séance à 19 heures et 40 minutes

A ARTIGNOSC-SUR-VERDON, 15 décembre 2025

**Le Maire
Monsieur Serge CONSTANS**

**La secrétaire de séance
Madame Christine MESSAGER**



A handwritten signature in black ink, likely belonging to Madame Christine MESSAGER.

Questions et échanges avec les administrés :

Il a été évoqué :

Questions et échanges avec les administrés :

Il a été évoqué :

- Avancement du dossier de la Ferme de Fontayne
- Eclairage public dans le village
- SCOT de la CCLGV

Arrêté par Nous, Maire de la commune d'Artignosc-sur-Verdon, pour être publié sous forme électronique sur le site internet de la commune d'ARTIGNOSC SUR VERDON, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales.

A ARTIGNOSC-SUR-VERDON, le 04 avril 2026

Le Maire
Monsieur Serge CONSTANS

La secrétaire de séance
Madame Christine MESSEGER

